



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 5152

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le souhait du Centre national des professions de l'automobile (CNPA - 57), en matière d'amortissement exceptionnel. En effet, considérant que l'investissement d'un véhicule particulier et d'un véhicule utilitaire peuvent être comptabilisés comme une charge à concurrence de 50 % du prix acquis, les concessionnaires demandent l'extension de l'amortissement exceptionnel à tous les véhicules particuliers et utilitaires d'entreprise acquis du 1er septembre au 31 décembre 1997. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur ce sujet.

Texte de la réponse

Afin de soutenir ponctuellement l'investissement industriel, les coefficients utilisés pour le calcul de l'amortissement dégressif ont été majorés d'un point pour les biens acquis ou fabriqués entre le 1er février 1996 et le 31 janvier 1997. Cette disposition qui n'avait pas vocation à être pérennisée n'a pas eu d'effet significatif sur le volume des investissements. En outre, s'agissant du matériel de transport, elle ne concernait pas les véhicules de tourisme et les véhicules utilitaires de charge utile de moins de deux tonnes qui sont exclus du bénéfice de l'amortissement dégressif. La proposition de l'auteur de la question consistant à permettre un amortissement exceptionnel pour les véhicules d'entreprises conduirait donc à la fois à majorer les coefficients d'amortissement dégressif et à modifier le champ d'application de cet amortissement, pour soutenir de manière totalement artificielle le marché automobile alors que les expériences récentes ont illustré le caractère décevant d'une telle politique qui suscite des effets d'aubaine et déséquilibre le marché. Par ailleurs, ces mesures n'apparaissent pas opportunes dans le contexte budgétaire actuel d'autant qu'elles ne pourraient être réservées aux seuls investissements dans des véhicules.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5152

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3639

Réponse publiée le : 30 mars 1998, page 1788